Eurométropole de Strasbourg
1 Parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex
Tél : 03 68 98 50 00

AVIS DE SOURÇAGE PORTANT SUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET L'EXPLOITATION D'UNE NOUVELLE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES À STRASBOURG ET L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ACTUELLE JUSQU'À SON ARRÊT

NOTE DE PRESENTATION

SOMMAIRE

1. CONTEXTE 3

2. PRESENTATION DU PROJET 4

3. OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE DE SOURÇAGE 5

4. DÉROULEMENT DU SOURÇAGE 6

Visite du site 6
Questionnaire 7
Phase d'échanges 7

5. ANNEXES 7

1. CONTEXTE

L'Eurométropole de Strasbourg (ci-après désignée par l'EMS ou la collectivité) est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 33 communes et exerçant la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers pour un territoire de plus de 500 000 habitants.

La direction de la propreté et de gestion des déchets, composée d'environ 850 agents, dont près de 500 sur le périmètre déchets, assure en régie : la collecte en porte à porte, en déchèteries, en apport volontaire et collecte des objets encombrants, le traitement des déchets, la mise à disposition et la maintenance des bacs de collecte, l'enlèvement des dépôts sauvages volumineux, la sensibilisation et l'accompagnement des usagers et usagères à la réduction, au tri et à la gestion des déchets ainsi que la gestion de contrats de redevance spéciale pour les non-ménages qui souhaitent voir leurs déchets assimilés collectés par la collectivité.

L'Eurométropole de Strasbourg dispose d'une unité de valorisation énergétique (UVE) d'une capacité nominale de traitement de 270 000 tonnes par an, destinée au traitement des ordures ménagères résiduelles. Cette UVE traite chaque année près de 190 000 tonnes de déchets ménagers résiduels de la Collectivité, d'autres établissements publics du Bas-Rhin, et d'industriels (déchets non dangereux).

Elle est exploitée par la Société SENERVAL, filiale du groupe Séché Environnement dans le cadre d'une délégation de service public qui arrivera à échéance le 5 juillet 2030.

Mis en service en 1974, cet équipement a fait l'objet de travaux de modernisation et de mises aux normes en 1995, en 2005 et en 2013 puis a été arrêté de septembre 2016 à juin 2019 pour procéder à d'importants travaux de désamiantage des installations. L'UVE et ses équipements sont présentés en annexe 2.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur le devenir de son UVE, la collectivité a engagé deux démarches en parallèle. La première consiste à sécuriser le fonctionnement de l'UVE actuelle, elle a conduit l'Eurométropole de Strasbourg à engager :

→ **Un diagnostic technique et patrimonial** de l'unité (structure et équipements), réalisé en 2024, qui a permis d'identifier et de hiérarchiser les désordres et de conclure à la nécessité de construire et de mettre en service une nouvelle unité à l'horizon 2035-2040 ;

→ **La rénovation du bâti de l'UVE**, pour prolonger la durée de service de l'UVE actuelle dans l'attente de la construction d'une nouvelle unité : les travaux débutés en février 2026 se poursuivront jusqu'à l'été 2027 dans le cadre d'un marché de conception-réalisation sous maitrise d'ouvrage de la collectivité ;

→ **Des travaux d'amélioration des performances environnementales de l'UVE** , afin de sécuriser l'atteinte des valeurs limites d'émissions dans l'attente de la mise en service d'une nouvelle unité. Un dispositif d'injection automatisée de charbon actif est en service depuis avril 2025. Une réflexion complémentaire est en cours pour fiabiliser les performances de l'UVE à horizon 2035-2040.

→ **Le démantèlement partiel de la 4ème ligne d'incinération**, mise à l'arrêt après les travaux de désamiantage : ces travaux, réalisés entre septembre 2025 et juin 2026, ont permis de sécuriser le site et de libérer des emprises pour l'exploitation et l'installation éventuelle de nouveaux équipements ;

La seconde vise à définir les besoins de l'Eurométropole en termes de caractéristiques et de dimensionnement de la future UVE en lançant :

→ **Une étude sur l'évolution de la production de déchets** à moyen et long terme (2030-2050) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et pour les clients actuels de l'UVE, dans une vision régionale des capacités de traitement ;

→ **L'élaboration d'un schéma directeur des déchets**, dont l'objectif est de définir la trajectoire d'évolution du service public et de ses performances à horizon 2035, date prévisionnelle de mise en service de la nouvelle UVE, avec des objectifs de prévention et de valorisation adaptés au territoire. Les conclusions du schéma déchets sont attendues pour l'été 2027.

Dans la perspective de l'échéance du contrat de délégation de service public, la Collectivité a par ailleurs attribué une mission de suivi de la délégation en cours et d'assistance à la gestion de la fin du contrat, ainsi qu'une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat d'exploitation de l'UVE et la réflexion sur son devenir.

2. PRESENTATION DU PROJET

L'Eurométropole de Strasbourg projette la conception, construction et exploitation d'une nouvelle UVE et la poursuite de l'exploitation de son UVE actuelle jusqu'à la mise en service de la nouvelle unité envisagée à l'horizon 2035. Le premier enjeu est celui de la **continuité de service** entre les deux installations.

La consultation serait lancée à l'été 2028 pour un démarrage du prochain contrat prévu au 6 juillet 2030. Sa durée, son périmètre et sa nature sont en cours de réflexion.

Le **dimensionnement de la future UVE**, encore à l'étude, représente un enjeu fort. Il devra être adapté aux gisements et besoins futurs de la collectivité et du territoire.

Ce dimensionnement dépendra de 3 facteurs déterminants : les objectifs de l'Eurométropole en matière de réduction et traitement des déchets, les volumes apportés par les collectivités et/ou syndicats partenaires ainsi que la taille du vide de fours pour traiter des déchets tiers, en lien avec les besoins énergétiques du territoire.

L'**optimisation de la valorisation énergétique** constitue un objectif important pour la collectivité, tant dans une logique de transition énergétique que de performance économique. À ce titre, le futur outil devra permettre de maximiser la récupération d'énergie issue des déchets traités, sous forme de chaleur valorisée au travers du réseau de chaleur urbain, et éventuellement par les industriels du territoire, ainsi que d'électricité injectée sur le réseau. La saisonnalité des besoins des réseaux de chaleur urbains interroge la collectivité sur les possibilités de stocker les déchets avant incinération.

Le terrain identifié pour accueillir la future unité de valorisation énergétique est à proximité immédiate de l'usine actuelle, il s'agit du terrain actuellement occupé par la **plateforme de traitement des mâchefers** de l'UVE actuelle, avant d'être expédié sur une plateforme de préparation en vue d'une utilisation en sous-couche routière. Ce foncier est propriété du Port Autonome de Strasbourg pour une part et de l'État pour l'autre ; la collectivité se chargera d'en obtenir la maitrise foncière.

Ce site est situé dans le zone sud du port autonome de Strasbourg, dans un secteur spécialisé dans la gestion des déchets. Il dispose d'une excellente accessibilité routière, il dispose d'un accès fluvial et de connexions ferroviaires à proximité. L'Eurométropole souhaite ainsi étudier les **possibilités d'approvisionnement ou d'expédition ferroviaires ou fluviaux** à moyen et long terme dans une logique complémentarité entre les UVE, centres de traitement et les quais de transfert, à l'échelle local et régionale.

La nouvelle UVE de Strasbourg devra répondre aux dernières exigences environnementales et être en mesure d'anticiper sur les évolutions prochaines en intégrant les dernières i**nnovations techniques**

Enfin, une démolition de tout ou partie, en fonction des équipements qu'il pourrait être utile de conserver, de l'usine actuelle est prévue après la mise en service de la nouvelle usine.

3. OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE DE SOURÇAGE

Dans le cadre de la préparation de la consultation qui devrait être lancée mi-2028, l'Eurométropole de Strasbourg organise la présente démarche de sourçage sur le fondement de l'article R.2111-1 du CCP.

La présente démarche a pour objectifs de recueillir des informations sur l'expérience des entreprises du secteur en matière d'accueil de tonnages tiers, d'exploitation et de démantèlement d'usine ancienne, de capacités de traitement existantes à proximité, d'optimisation de la valorisation énergétique en vue de la recherche d'un optimum technique et financier pour le futur contrat, mais également sur les innovations susceptibles d'être déployées.

Cet avis ne constitue ni un avis de marché, ni un document de la consultation au sens du code de la commande publique. Il s'agit d'une consultation préalable destinée à recueillir le retour d'expérience et les points de vue d'opérateurs du secteur du traitement et de la valorisation énergétique des déchets pour guider la collectivité dans ses réflexions.

Les résultats du sourçage pourront être utilisés par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la consultation à venir, sous réserve de ne pas avoir pour effet de fausser la concurrence, ni d'entraîner une violation des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

La Collectivité souhaite ainsi recueillir le retour d'expérience d'opérateurs d'UVE afin de cadrer son projet sur les thématiques suivantes :

- → **Exploitation d'une usine en fin de vie :** la capacité à s'engager sur des performances, leur retour d'expérience sur l'exploitation d'une usine en fin de vie ;
- → **Commercialisation du vide de capacité :** la capacité à s'engager sur une saturation de l'usine compte tenu des usines aux alentours et leur retour d'expérience sur des situations similaires à celle de l'EMS ;
- → **Capacité de traitement :** Capacité à développer des synergies avec d'autres unités de traitement à court terme (UVE vieillissante à exploiter) et à long terme pour la gestion d'arrêts techniques et d'optimisation des flux ;
- → **Gestion des mâchefers :** Exutoires potentiels pour le stockage et le traitement des mâchefers;

→ **Approvisionnement multimodal :** ferroviaire et fluvial ;
→ **Démantèlement d'UVE :** l'expérience en la matière des opérateurs et l'intérêt de dissocier ou non cette prestation de la construction de la nouvelle usine ;
→ **Innovations techniques :** Les innovations mises en œuvre sur d'autres UVE et susceptibles d'être déployées sur le site de Strasbourg ;
→ **Anticipation des évolutions prochaines** : Leur approche sur les problématiques à venir, dans un souci d'anticipation à court et moyen terme : décarbonation, PFAS, protoxyde d'azote, autres…

4. DÉROULEMENT DU SOURÇAGE

La phase de sourçage, d'une durée prévisionnelle de 8 semaines, est déployée en **trois ou quatre grandes étapes** :

→ Publication de l'avis accompagné d'une note de présentation et d'un questionnaire ;
→ Une visite du site ;
→ Une phase de réponses aux questions, et le recueil des réponses apportées par les opérateurs économiques souhaitant contribuer à la réflexion sur le projet. Les questions sont transmises en annexe du présent avis de sourçage. Les opérateurs pourront, le cas échéant, prendre contact avec la collectivité, afin de poser leurs éventuelles questions relatives au projet via la plateforme Alsace Marchés Publics.
→ Éventuellement, une phase d'échange avec les candidats, afin d'aborder les réponses au questionnaire précité.

Les phases de visite préalable et de réponses aux questions sont indépendantes : les opérateurs souhaitant uniquement participer à la visite peuvent le faire, sans nécessairement remettre une contribution écrite ultérieurement.

Phase de visite du site

La visite de site aura lieu le jeudi 17 décembre 2026 de 9h à 12h
Lieu de visite : Unité de valorisation Énergétique 3 Route du Rohrschollen - 67100 Strasbourg

Les opérateurs devront s'inscrire auprès de l'Eurométropole de Strasbourg, en passant par la plateforme ou par mail auprès de caroline.heurgon@strasbourg.eu et paul.euvrard@strasbourg.eu, **au moins sept (7) jours ouvrés avant la visite sur site.** Des précisions seront apportées lors de l'inscription.

La visite de site comprendra la visite de l'usine de valorisation énergétique actuelle et du terrain pressenti pour la future installation selon les modalités suivantes :

- Le nombre maximum de participants par opérateur est fixé à **deux (2).**
- Les participants devront se doter pour les visites de l'ensemble des équipements de protection individuelle ci-après : casque, lunettes, chaussures de sécurité, gilet réfléchissant, bouchons d'oreilles, haut à manches longues et bas couvrant les jambes, masques FFP3.

Phase de questionnaire

Suite à la visite, les opérateurs économiques pourront remettre une note de la forme de leur choix (type de document exploitable : Word, PDF, PowerPoint, …) en réponse aux questions transmises en Annexe 1 de ce présent avis de sourçage avant le 14 janvier 2027 à 12h, en utilisant la plateforme Alsace Marchés Publics.

Pour préparer leurs réponses, les opérateurs auront la possibilité de poser des questions à la collectivité, dans les conditions suivantes :

- Dépôt sur la plateforme Alsace Marchés Publics;
- **Date limite de dépôt des questions : 15 décembre 2026 à 12h ;**
- Modalités de diffusion des réponses : présentation lors de la visite de site et sur la plateforme Alsace Marchés Publics avant le 23 décembre 2026.

Phase d'échanges

L'Eurométropole de Strasbourg se réserve le droit de procéder à une phase d'échanges avec les opérateurs ayant participé à la visite et apporté des réponses aux questions présentes en Annexe 1, dans un but d'approfondir les réponses apportées aux questions.

Le cas échéant, l'Eurométropole contactera directement les opérateurs à partir du 18 janvier 2027 pour leur indiquer les modalités de cet échange.

Ces échanges se dérouleront dans les locaux administratifs de l'EMS (44 Rte de la Fédération, 67100 Strasbourg). Un format hybride pourra également être envisagé (avec de la visioconférence). Ils seront l'occasion pour les opérateurs de présenter leurs réponses.

Le nombre maximum de participants par opérateur est fixé à **cinq (5).**

La participation au sourçage, objet du présent avis, ne conditionne pas la participation à la phase de consultation formalisée portant sur l'attribution du futur contrat. Les opérateurs sont tenus de respecter l'entière confidentialité de toutes les informations qu'ils seraient conduits à connaître, et ne peuvent en aucun cas les communiquer au public ou les partager librement.

5. ANNEXES

Annexe 1	Questions aux opérateurs économiques
Annexe 2	Présentation de l'Unité de Valorisation Energétique
Annexe 3	Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets